

**COMMUNE de
BOUGARBER**

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2023**

DATE de CONVOCATION
6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix juillet, à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Mme Corinne HAU Maire

DATE D’AFFICHAGE
6 juillet 2023

Etaient présents : Corinne HAU, Philippe PASCAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Jean-Robert LASCOUMETTES, Sylvie BOURDALE-DUFAU, Samuel DO CARMO, Franck FOURCADE, Cédric LOCARDEL, Laurence PALETOU.

NOMBRE de
CONSEILLERS

Absents excusés : Aurélien HARIRECHE, Florian LASSUS-LIRET à Gilbert LASSUS-LIRET, Maylis MAUBOULES qui a donné procuration à Corinne HAU, Alain GIRARD qui a donné procuration à Sylvie BOURDALÉ-DUFAU, Lionel SAUGUET, Sébastien URDOUS

En exercice 15
Présents 9
Votants 12

Secrétaire de séance : Jean-Robert LASCOUMETTES

Ordre du Jour de la séance :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 Juin 2023
- Construction d'un atelier d'activités / hangar : choix des entreprises
- Construction d'un atelier d'activités / hangar : demande de subventions
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2023

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

N° 28/2023

**CONSTRUCTION D'UN ATELIER D'ACTIVITÉS / HANGAR – CHOIX DES
ENTREPRISES RETENUES**

Madame le Maire expose qu'elle a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de construction de l'atelier d'activités / hangar.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, elle propose d'attribuer les marchés comme suit :

LOT	Entreprise	Montant (en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT N°1. TERRASSEMENT	CASTILLON	20 920.00 €
LOT N°2. GROS ŒUVRE	Adour Construction Despagnet	60 427.77 €
LOT N°3. CHARPENTE MÉTALLIQUE / COUVERTURE	JPH	59 500.00 €
TOTAL		140 847.77 €

Elle invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, Madame le Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;

DÉCIDE :

- de donner délégation à Mme le Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- qu'en cas d'empêchement à Mme le Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme.

Voix Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

N° 29/2023

LE HANGAR : ATELIER D'ACTIVITÉS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'une subvention au titre du volet territorial du programme opérationnel 2021-2027 FEDER – FSE de la nouvelle Aquitaine et une autre auprès de la communauté d'agglomération Pau Béarn des Fonds de concours peuvent être demandées.

Elle précise qu'elle souhaiterait prendre rang pour bénéficier de ces possibles subventions afin de réaliser les travaux de construction du hangar : lieu multi-activités.

Ce projet répond à plusieurs besoins :

- La possibilité de disposer d'un lieu hybride pour les associations, pour la préparation des activités d'animation au sein de la commune
- Un lieu pour le fonctionnement technique des services de la commune et pour les différentes associations qui œuvrent sur le territoire : le comité des fêtes, l'association de pala, l'association de théâtre.

Ci-dessous le plan de financement en HT :

Dépenses HT	Montant en €	Recettes	Montant en €
Raccordement électricité	2 000.00 €	Fonds européens	59 828.80 €
Raccordement assainissement + PFAC	5 000.00 €	Fonds de concours	31 255.20 €
Etude de sol	3 099.00 €		
Coordonnateur SPS	1 540.00 €	DETR	33 959.00 €
Bureau de contrôle	2 270.00 €	Autofinancement	31 270.00 €
Lot 1 - Terrassement	20 183.00 €		
Lot 2 – Gros-oeuvre	61 513.00 €		
Lot 3 – Charpente métallique / couverture	60 708.00 €		
Total HT	156 313.00 €	Total	156 313.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter

- le Fonds de Concours (FDC) à hauteur de 20 % de la somme totale des Travaux auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Une subvention au titre du volet territorial du programme opérationnel 2021-2027 FEDER – FSE de la nouvelle Aquitaine

AUTORISE le Maire à signer tout document correspondant au projet proposé

Voix Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20h05.

Présents :

Corinne HAU,
Philippe PASCAU,
Gilbert LASSUS-LIRET,
Jean-Robert LASCOUMETTES,
Sylvie BOURDALE-DUFAU,
Samuel DO CARMO
Franck FOURCADE
Cédric LOCARDEL,
Laurence PALETOU

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>